



<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA COMPETITION

Compétition qualificative DU 06/06/2021

PISCINE MARSAC (EXYERIEURE) – MARSAC SUR L'ISLE

Version 1 Approuvée par le bureau directeur du CND24 le 30 Septembre 2020 révisé le 19/06/2021

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID-19



COMITE NATATION DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CND24)

<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

SOMMAIRE

1.	Préambule	3
2.	Dispositions propres à l'établissement	4
3.	Dispositions propres à l'association	9
4.	Dispositions générales propres aux utilisateurs	11
5.	Organisation de la compétition	15
5.1	Les officiels	15
5.2	Ajustement de la réglementation des compétitions	16
5.3	Les récompenses	19
6.	Modification de la compétition citée en objet.	20
7.	Annexes	21
7.1	Questionnaire d'auto-évaluation (Disponible sur le site du CND24)	22
7.2	Plan piscine Marsac sur l'Isle	23





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

1. Préambule

Profondément bouleversées depuis le printemps par les nouvelles mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, les activités aquatiques reprennent sereinement en ce début de saison 2020-2021, sous réserve de respecter un certain nombre de règles et de recommandations applicables au fonctionnement général d'une piscine et à l'organisation de ses activités associatives. La vie du comité Départemental en fait partie avec en priorité l'organisation des compétitions sur notre territoire.

Ce guide est un support reprenant les mesures sanitaires réglementaires établies sur la base des expertises scientifiques du Haut Conseil à la Santé Publique et du ministère de la Santé, adaptées aux enjeux pratiques des acteurs sportifs transmis par notre Fédération dans son édition du 18 Septembre 2020. Celles-ci doivent être impérativement mises en œuvre dans le cadre de la pratique sportive individuelle ou encadrée (pour tous et en tous lieux) selon une déclinaison territoriale soumises aux décisions des autorités locales en fonction de la situation épidémiologique de chaque territoire.

Ce document s'appuie également sur les différents guides de reprise publiés par le ministère en charge des Sports.

En parallèle, la commission des médecins fédéraux, en lien avec la direction technique nationale, propose un certain nombre de recommandations applicables à ses disciplines, en vue de faciliter une reprise sereine des structures fédérales pour l'ensemble de ses activités.

Ce document partagé avec les responsables d'établissements de nos collectivités locales prend en compte leur protocole, qui lui seul, prévaut en matière d'organisation des activités au sein d'une piscine.



2. Dispositions propres à l'établissement

Les préconisations en la matière s'appuient sur les recommandations publiées dans le guide ministériel concernant les équipements sportifs, mis à jour le 2 septembre 2020 complété par **Le Premier ministre qui a décrété l'Etat d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire à partir du samedi 17 octobre et les différents arrêtés ministériels**. L'ensemble du pays est concerné par le passage en Etat d'Urgence Sanitaire et certaines mesures préventives s'appliqueront désormais partout en France :

- pas de rassemblement à plus de 10 dans l'espace public ;
- interdiction des évènements festifs dans les salles des fêtes et polyvalentes ;
- institution d'une jauge selon les modalités ci-dessous

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
• Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
• Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
• Pratique individuelle	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
• Pratique encadrée	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
• Haut niveau et professionnel	Autorisé	Autorisé	Autorisé
• Amateurs Mineurs	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
• Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires)	Autorisé - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit	Autorisé - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité	Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
SPECTATEURS			
• Espace public	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
• Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
• Equipement intérieur	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
VESTAIRES COLLECTIFS			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
RESTAURATION, BUVETTE			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable

✓ CAPACITÉ D'ACCUEIL DES PISCINES

Dans une optique de prévention des fortes affluences, la Fréquence Maximale Instantanée (FMI) pendant cette période de reprise est fixée à 80% de la FMI réglementaire de l'installation (Source : Guide de recommandations du ministère des Sports).

Ajout de la règle des 1 personne pour 4m² (Décret du 17/10/2020)

Piscine	FMI COURANTE COLLECTIVITE	FMI COVID FFN (80% FMI courante)	FMI COVID COLLECTIVITE	SURFACE DES PLAGES	FMI CND24 RETENUE (calcul paragraphe ci-dessous)
Bertran de Born Périgueux	350 Nageurs 250 personnes en gradins (tribune séparée du bassin)	280 Nageurs	125 personnes 15 nageurs max par ligne soit 90	Surface des plages: 520m ²	125 personnes (Accord de ne pas dépasser de quelques nageurs). FMI à



<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

			nageurs bassin sportif 15 nageurs bassin récup	Surface des banquettes: 86m ² Total: 600m² / 4m² = 150 personnes bord du bassin	150 personnes max 15 nageurs max par ligne soit 90 nageurs bassin sportif Compétition avec 120 nageurs max
Aqualud Bergerac	300 Nageurs Public 200 personnes	240 Nageurs	15 nageurs max par ligne soit 90 nageurs bassin sportif XX nageurs bassin récup	Surface des plages: 584m ² + Bureau d'appel 20m ² Total: 604m² / 4m² = 151 personnes bord du bassin Halle bassin n°3: 81 m ² + 70m ² si plancher position haute (+17 personnes). Total: 685m² / 4m² = 171 personnes bord du bassin ou 188 personnes si plancher relevé	15 nageurs max par ligne soit 90 nageurs bassin sportif. FMI à 146 ou 166 personnes max Compétition avec 120 ou 150 nageurs max (ICTC)
Marsac sur l'Isle	312 personnes basé sur 1 personne par m ² de bassin	250 personnes	15 nageurs max par ligne soit 75 nageurs bassin sportif	Plages bassins 1150m ² / 4m ² = 287 personnes sur les plages.	15 nageurs max par ligne soit 75 nageurs bassin sportif en simultané. FMI à 200 personnes max
Saint Astier	250 personnes basé sur 1	200 personnes	15 nageurs max par ligne soit 60	A confirmer	15 nageurs max par ligne soit 60 nageurs bassin sportif en





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

	personne par m ² de bassin		nageurs bassin sportif	Surface de la piscine 980m ² Surface des plages estimés à 980m ² - locaux 301m ² - bassin 250m ² = 429m ² . Total: 430m² / 4m² = 107 personnes bord du bassin	simultané. FMI à 107 personnes max Compétition avec 80 nageurs max
--	---------------------------------------	--	------------------------	---	---

✓ DIFFÉRENCIATION DES PUBLICS

Les compétitions organisées par le CND24 seront interdites au public. Seuls seront admis dans l'enceinte de la piscine (bassins, vestiaires, accueil, etc.) de l'établissement, dans le respect des mesures sanitaires de ce dernier. Les différents publics seront:

- Les référents COVID (1 au CND24, 3 fournis par les clubs) Ce référent a un rôle exclusif et ne peut pas prendre part à la compétition en tant qu'officiel, entraîneur, ou compétiteur. => **Total 4 personnes**
- Les officiels Un roulement pourra être instauré avec obligations aux officiels qui n'officient pas de sortir de l'enceinte de la piscine. => **Total 15 personnes max.**
- Les encadrants (1 par club) => **Total 4 à 6 personnes max** (2 entraîneurs pour les groupes supérieurs à 20 nageurs). En cas de problèmes de FMI, un des entraîneurs pourra être refusé.
- Bénévole club support => **Total 1 personne**
- Bénévole club support comptabilisation des entrées à l'entrée de la piscine (hors FMI) => **Total 4 personnes**
- Les nageurs, => **Voir le total suivant piscines**
- **Total hors nageurs plages bassin => 27 personnes.**

✓ ACCESSIBILITÉ DE L'INSTALLATION AUX DIFFÉRENTS PUBLICS





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

- Les compétitions organisées par le CND24 **seront interdites au public.**
- Les halls d'accès des piscines seront eux aussi interdits au public.

Informations complétées à l'émission du programme à la fin de la période des engagements

**La FMI pour cette compétition serait de 170 nageurs +
30 Encadrants/officiels = Total 200 personnes
Plage bassin 200 personnes x 4m² = 800 m² < 1150 m²**



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**Dordogne
PÉRIGORD**
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



St-Yorre






<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

3. Dispositions propres à l'association

✓ MISE EN PLACE D'UNE CELLULE ADMINISTRATIVE COVID-19

Il est nécessaire pour chaque club de désigner un référent Covid-19 pour la compétition qui seront le relais des recommandations auprès du responsable COVID CND24 de la compétition qui lui-même sera le relais auprès de l'exploitant de l'installation, de la Ligue, de la FFN et des ARS en cas de nécessité. **Il devra se consacrer à ce rôle uniquement.**

✓ RECENSEMENT ET MISE À JOUR DE L'ACTIVITÉ LE JOUR DE LA COMPETITION

- Les personnes présentes, uniquement des licenciées, seront consignées sur un serveur informatique (extranat) à J - 1, les listes seront disponibles à tout moment et archivées à J + 14. Les entraîneurs seront eux aussi inscrits dans une rubrique.
- Les référents COVID-19 seront différenciés par le port d'un brassard  et/ou d'un polo du CND24 bleu et devront être présent dès l'entrée des nageurs à la piscine.

✓ MISE EN PLACE ÉVENTUELLE D'UN ACCORD TEMPORAIRE D'UTILISATION AVEC L'EXPLOITANT

En lien avec le gestionnaire de l'établissement, et en fonction des moyens humains et techniques dont il dispose, le CND24 et le club support pourront être amenés à s'impliquer davantage sur:


- Mise à disposition à différents points de l'équipement ou du plan d'eau, et en nombre suffisant, de solutions hydroalcooliques
- Des affiches rappelant les gestes barrières pourront être mises en place dans l'ensemble du lieu de compétition. L'accès à l'établissement sera interdit aux personnes ne respectant pas les gestes barrières.
- En cas de compétition avec un speaker, celui-ci pourra être sollicité pour régulièrement rappeler les principales mesures à respecter





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

- Le contrôle des accès par comptage des personnes entrantes et des personnes

sortantes à l'aide de compteurs manuels  Le nombre des entrées et des sorties sera reporté sur un tableau toutes les 30 minutes.

Heure	Entrées	Sorties	Ecart > à X personnes
12h30 (Préparation)			
13h00 Ouverture des portes			
13h30			
14h00			
....			



4. Dispositions générales propres aux utilisateurs

- ✓ Respect des gestes barrières durant l'ensemble de la compétition, de l'entrée dans l'établissement à sa sortie. Le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d'âge et il faut se laver les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique régulièrement.

L'affichage des gestes barrières reprenant les directives nationales sera assuré autant que possible dans tous les espaces :

	Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydroalcoolique (FHA).		Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.
	Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.		Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
	Geste 5 : Le respect du port du masque dans tous les espaces publics extérieurs et intérieurs clos est obligatoire (stade, piscine, gymnase). Cette disposition ne concerne que les non pratiquants d'une activité		

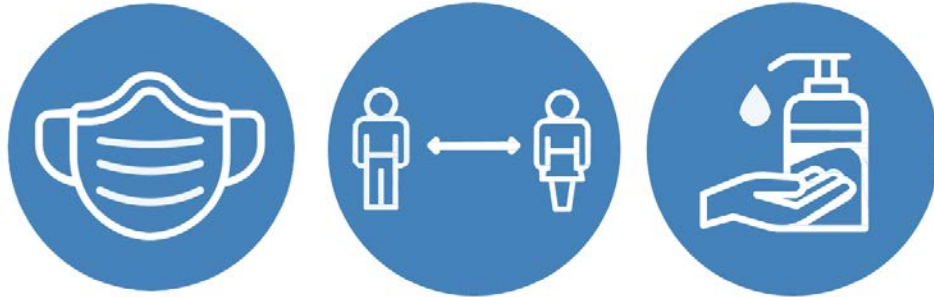
En cas de doute :

	Geste 6 : Rester chez soi, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.		Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects.
---	---	---	---

Pour les établissements aquatiques :

	Prendre une douche savonnée obligatoire avant d'aller nager.		Porter un bonnet de bain dans l'eau – peut être obligatoire ou fortement conseillé.
---	--	---	---

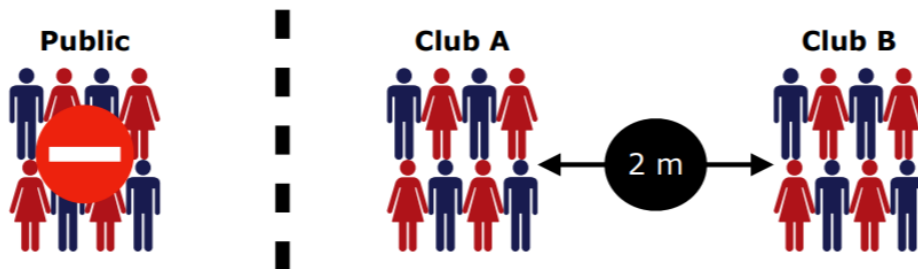
- ✓ En tout état de cause, la distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes et **le port du masque seront systématiquement et impérativement respectés. Sans masque pour les nageurs cette distance est de deux mètres.**



- ✓ Chaque personne (nageur, coach, staff, officiels) est invitée à s’astreindre, à un **auto-questionnaire**, lui permettant de juger son état de forme, avant de participer à la compétition. [auto-questionnaire en annexe 1]
- ✓ Le questionnaire devra être présenté et remis à l’organisation à l’entrée de la piscine sous peine de ne pas rentrer.
- ✓ Le club support lors de la préparation du bassin et des accès piscine devra porter le masque en permanence et essayer autant que possible respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.
- ✓ **Ne peut participer à la compétition toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût et de l’odorat)**
- ✓ Déchaussement à l’entrée de la piscine. Les chaussures seront rangées dans une poche et mises dans le sac de la personne entrante.
- ✓ Toutes les personnes (nageurs, encadrants, bénévoles, officiels) devront arriver à la piscine avec la tenue de nage sur soi pour les nageurs ou une tenue plus légère pour les autres personnes.
- ✓ Il n’y aura pas de possibilité de passer par les vestiaires individuels et collectifs à l’arrivée.
- ✓ Pour faciliter la distanciation, Les nageurs posent leur sac dans des zones bien spécifiques délimitées par l’organisateur (un sac, un nageur, un sac, un nageur) et ne peuvent le quitter que pour aller nager ou se rendre aux toilettes. Chaque club

aura une plage de réservée autour du bassin comme indiqué sur le plan paragraphe 8.2.

- ✓ Les nageurs posent leur masque dans un petit sac quand ils sont dans l'eau. Lors des séries, chaque nageur devra avoir son petit sac transparent type sac de congélation avec à l'intérieur une étiquette indiquant Nom et Prénom du nageur pour déposer son masque pour nager et le reprend ensuite après s'être essuyé le visage. Les nageurs à la sortie du bassin devront mettre le masque en l'accrochant à une oreille et le tiendront avec l'autre main afin de laisser de l'air circuler le temps de reprendre son souffle. Le masque devra dans tous les cas être toujours face à la bouche. Pendant ces déplacements, les nageurs respecteront les distanciations sociales.
- ✓ Les nageurs éviteront de mettre les combinaisons de compétition. Si c'est le cas ils ne pourront pas la poser entre chaque série. On privilégiera autant que possible de nager sans les combinaisons.
- ✓ Il est interdit aux nageurs de se déplacer au sein du bassin ou d'aller discuter avec un autre club.
- ✓ Le stationnement sur les plages du bassin s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale



- ✓ Les nageurs prendront une douche savonnée uniquement avant l'échauffement. Chaque représentant COVID-19 avec l'aide des entraîneurs organisera les déplacements par groupe de **10** personnes pour éviter une concentration de personne trop importante.



<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

- ✓ Il est recommandé que chaque personne vienne avec son matériel personnel : bonnet, lunettes, planche, pull-boy, pince-nez, serviettes, gourde, stylo, bloc note, etc... Ce matériel personnel ne doit en aucun cas être mutualisé.
- ✓ Il est interdit de manger, de boire du café ou du thé à l'intérieur de l'équipement.
- ✓ A la fin de la compétition, il ne sera pas possible d'utiliser les vestiaires collectifs par groupe mais uniquement pour les nageurs. L'habillage et le déshabillage se fait dans la zone club ou en vestiaires individuels si ouvert par la collectivité. Pendant que les nageurs se changent, le port du masque reste obligatoire. Les nageurs devront sortir immédiatement de l'enceinte de la piscine et ne pas rester à attendre le copain ou la copine qui ne serait pas prête.
- ✓ Les équipements collectifs pour se sécher les cheveux sont fermés et strictement interdit pour éviter de pulvériser du virus.
- ✓ Il convient d'éviter les croisements et par conséquent un sens de circulation sera mis en place autour du bassin selon les plans annexés.

Déplacement à sens unique autour du bassin



Horaire ou anti-horaire



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**Dordogne
PÉRIGORD**
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr



St-Yorre



Communauté
de communes
PN SARLAT PÉRIGORD NOIR

**LE GRAND
Périgueux**
Communauté d'Agglomération

BÉRIGRAC SUD DORDOGNE
la CAB



5. Organisation de la compétition

- ✓ Il est préférable que chaque pratiquant soit responsable de son propre équipement d'entraînement personnalisé (palmes, pull-boy, serviette, gourde, tapis...)
- ✓ Le port du masque obligatoire pour tous, lavage des mains, etc.

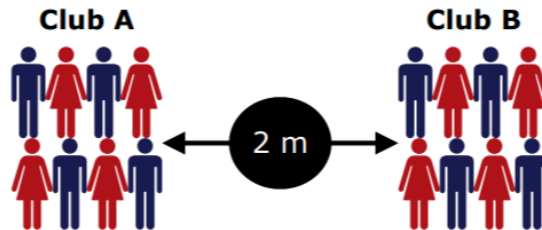


5.1 Les officiels

Certaines recommandations sont aussi applicables aux encadrants, bénévoles, nageurs, etc.

- ✓ L'inscription des officiels par le référent club des officiels doit se faire **au plus tard le lundi précédent la compétition à 23:59** que celle-ci ait lieu le samedi ou le dimanche. Il n'y aura pas d'inscription le jour de la compétition.
- ✓ Il est demandé aux clubs support de la compétition ou situé dans la ville du lieu de la compétition de fournir un maximum d'officiels afin de minimiser les déplacements.
- ✓ Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique lors de la présentation des équipes, des hymnes ou lors des podiums.
- ✓ Pas de café, thé, gâteaux au début de chaque réunion.
- ✓ Il n'y aura pas de chaise au bord du bassin.

- ✓ Il est demandé aux officiels de venir avec leur bouteille d'eau dans leur sac.
- ✓ Les plages, et les cheminements devront être aménagés de sorte à respecter la distanciation physique entre les nageurs et officiels.



- ✓ Les officiels viennent avec leurs effets personnels (chronomètre, stylo, cartons, plaquette, etc...). Ils imprimeront au préalable les fiches de propositions de disqualifications afin d'éviter les échanges de papiers.
- ✓ Le test de chronométrage de 10 mn pourra éventuellement être supprimé, le jury étant préparé à l'avance.
- ✓ Pour les officiels, il est demandé de porter le polo officiel sur soi et de conserver pour ceux ou celles qui ne veulent pas se changer leur bas de tenue de ville quel que soit la couleur (pantalon, bermuda, etc.). On privilégiera des couleurs neutres.
- ✓ Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté en tant que de besoin (outils de notation, chronomètres, etc...)
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour tous les officiels.
- ✓ Le CND24 fournira à chaque réunion un masque type chirurgical pour chacun des officiels.
- ✓ Les Officiels entreront 5 minutes après l'entrée du dernier club.

5.2 Ajustement de la réglementation des compétitions

- ✓ Tous les engagements pour les compétitions départementales se font via l'interface Extranat **au plus tard le lundi précédent la compétition à 23:59** que celle-ci ait



<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

lieu le samedi ou le dimanche. Aucun forfait ou oubli ne sera pris en compte après cette date.

- ✓ La chambre d'appel sera supprimée pour éviter les attroupements de personne. Les nageurs devront se rendre directement sur le plot de départ à l'annonce de la série précédente. Les entraîneurs auront à leur charge de réguler ce flux. Tout nageur non présent au plot de départ se verra exclu de la série.
- ✓ Il n'y aura pas de secrétariat et par conséquent aucun forfait ne sera enregistré.
- ✓ Les forfaits quelqu'ils soient ne seront pas remboursés.
- ✓ En cas de dépassement de la jauge nageurs, et de façon à ne laisser personne sur le bord du chemin, les critères de prise en compte seront les suivants:
 - Calcul au prorata des licenciés NC "compétiteur" hors NA à la date de la clôture des engagements de la compétition.
 - Les nageurs n'ayant pas pu participer à la compétition seront automatiquement engagés lors de la compétition suivante.
 - Il reviendra au club de communiquer le nom des nageurs qui seront retirés.
 - Calcul au prorata des licenciés NC "compétiteur" année N – 1 (ACAP 40%, CNB 30%, CN St Astier 17%, COPO 13%) pour la première compétition.
- ✓ Réunir les deux réunions en une seule afin d'éviter la coupure du déjeuner et de multiplier les mouvements au sein des piscines. Début de compétition vers 13h (après la fermeture des piscines lorsqu'elle sont ouvertes le dimanche matin).
- ✓ L'échauffement de 45mn se déroulera en deux groupes de 20mn. La répartition sera faite lors de l'émission du programme à la clôture des engagements.





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

- ✓ **Les bassins de récupération seront interdits à la pratique de la nage** afin de ne léser aucun nageur et éviter les échanges entre les groupes. Il pourra uniquement être ouvert pour l'échauffement en début de compétition si l'organisation de la compétition l'exige.
- ✓ Les challenges avenir seront organisés différemment par rapport à l'année dernière.
- ✓ Les fiches de chronométrage individuelles seront supprimées pour respecter les gestes barrières et les échanges entre les nageurs, officiels, chambre d'appel, etc.. Les temps seront inscrits sur une fiche de chronométrage mentionnant tous les nageurs de la réunion par couloir de nage selon le modèle ci-dessous

Feuille de chronométrage

Circuit Qualificatif Nouvelle-Aquitaine Hiver - JOQUA 2
 SAINT-ASTIER - 08 décembre 2019 - Bassin de 25 m

COULOIR N° 1 - J1 : Di 08/12/2019 - R1

50 Pap. Dam	1/6	THIEFFAINE BOURGEIX C. (2010)	CN BERGERAC	Temps final					
50 Pap. Dam	2/6	LANDRODIE Lou (2008)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final					
50 Pap. Dam	3/6	TOUCHARD Félicie (2010)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final					
50 Pap. Dam	4/6	DUFOUR Morgane (2005)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final					
50 Pap. Dam	5/6	LESCURE Lea (2003)	CN BERGERAC	Temps final					
50 Pap. Dam	6/6	BALEK-DESCAMP C. (2008)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final					
50 Pap. Mes	1/5	-- Absence de nageur --		Temps final					
50 Pap. Mes	2/5	-- Absence de nageur --		Temps final					
50 Pap. Mes	3/5	-- Absence de nageur --		Temps final					
50 Pap. Mes	4/5	WINGLER Mathias (2009)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final					
50 Pap. Mes	5/5	FOUDDAH RONARCI T. (2004)	CN BERGERAC	Temps final					
200 Bra. Dam	1/3	CANIVET Elle-Jeanne (2007)	CN BERGERAC	Temps final	50	100	150		
200 Bra. Dam	2/3	IDIR Meliza (2007)	CN BERGERAC	Temps final	50	100	150		
200 Bra. Dam	3/3	PEREZ-MASQUELIER M. (2005)	COPO PÉRIGUEUX NATATION	Temps final	50	100	150		
200 Bra. Mes	1/2	BARTHE Clément (2006)	CN BERGERAC	Temps final	50	100	150		

- ✓ La saisie des temps ne se fera pas le jour de la compétition sur le serveur extranet pocket mais uniquement à la fin de la compétition ou le lendemain en attendant la livraison du chronométrage semi-automatique.
- ✓ Les officiels en charge du chronométrage pourront indiquer au nageur son temps provisoire.





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

- ✓ Les compétitions ne seront donc pas retransmises sur le live FFN, uniquement à la fin de la saison.
- ✓ Lors de compétitions avec des séries de relais de 4 nageurs, un couloir sur deux sera utilisé. Pour les séries de relais de 10 nageurs, un couloir sur deux ou trois sera utilisé en fonction de la largeur de la plage de départ. Dès sa sortie de l'eau le nageur doit regagner impérativement sa zone club masquée.

5.3 Les récompenses

- ✓ Les récompenses ne pourront pas se dérouler dans les conditions habituelles.
- ✓ Il n'y aura pas de podium.
- ✓ Les récompenses seront remises aux clubs qui les remettront aux nageurs concernés.



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



St-Yorre



Communauté
de communes
SARLAT PÉRIGORD NOIR

LE GRAND
Périgueux
Communauté d'Agglomération

BERGÈRE SUD DORDOGNE
la CAB





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

6. Modification de la compétition citée en objet.

Bassin	25m
Catégories	Jeunes Garçons 2006 2007 2008 Jeunes Filles 2007 2008 2009 Compétition ouverte uniquement aux mineurs
Epreuves	Réunion 1: 50 brasse, 100 NL, 50 dos, 100 papillon, 50 NL, 100 brasse, 50 papillon, 100 dos.
Qualificatives pour	Compétitions régionales et plus (Voir règlement de la Ligue)
Date	06/06/2021
Lieu	Piscine découverte Marsac sur l'isle. Bassin nordique
Club organisateur	ACAP
Durée	1 réunion
Ouverture des portes	Réunion 1 : 7h00 – 10h30 max (Accès club support 7h00)
Echauffement	1 heure pour chaque réunion*. *L'échauffement pourra être réduit pour respecter les horaires d'ouverture de la piscine.
Type de compétition	Individuelle Performances insérées dans la base de données fédérale
Modalités d'accès	Tous les nageurs licenciés « compétiteur » et mineurs peuvent participer à ces compétitions
Conditions de participation – Règlement	Les séries pourront être doublées. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de nageurs Des séries mixtes pourront être organisées afin de faciliter l'organisation.
Classements	Par série et par catégorie
Récompenses	Pas de récompense
Droits d'engagements	Voir chapitre 6 du présent règlement





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

Les liens utiles

Numéro Vert National mis en place par le Gouvernement : 0 800 130 000

- ✓ Guide de recommandations des équipements sportifs
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>
- ✓ Guide de rentrée sportive
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreepatiquesportive.pdf>
- ✓ Protocole sanitaire
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>
- ✓ Manifestations sportives
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreemanifestationsportive.pdf>

7. Annexes



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



St-Yorre





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

7.1 Questionnaire d'auto-évaluation (Disponible sur le site du CND24)



QUESTIONNAIRE préalable à une compétition Comité Départemental de Natation de la Dordogne

(A remettre à l'entrée de la piscine)

NOM :
 Date :
 PRENOM :

Prise de température : °C
 Fréquence cardiaque de repos (le matin avant de se lever) :/mn
 Durant ces dernières 24 h, je présente :

- De la fièvre > ou = à 38° OUI NON
- Une toux OUI NON
- Un essoufflement OUI NON
- Une perte de goût et/ou de l'odorat OUI NON
- Des céphalées OUI NON
- Des courbatures inhabituelles OUI NON
- Une grosse fatigue OUI NON
- Un syndrome diarrhéique de plus de 3 selles quotidiennes OUI NON
- Des douleurs thoraciques (à type de brûlures) OUI NON
- Des signes cutanés des mains ou des pieds (type engelure) OUI
NON

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, vous n'êtes pas en mesure de suivre l'entraînement. Merci de :

- Contacter votre entraîneur pour l'avertir de votre absence
- Consulter votre médecin traitant
- Tenir informé votre médecin de police et votre médecin d'équipe des conclusions de la consultation

104, rue Martre - CS 70052 - 92583 Clichy Cedex - T.+33 (0) 170 48 45 70 - ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr



7.2 Plan piscine Marsac sur l'Isle

